



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-562

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2021

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Service utilité publique et équilibres territoriaux

75-2021-10-15-00006 - Arrêté modifiant l'arrêté de constitution de la commission départementale d'aménagement cinématographique de Paris
(2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

75-2021-10-15-00006

Arrêté modifiant l'arrêté de constitution de la
commission départementale d'aménagement
cinématographique de Paris



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**

Unité départementale de Paris

**Arrêté n°
modifiant l'arrêté de constitution de la commission départementale
d'aménagement cinématographique de Paris**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du cinéma et de l'image animée et, notamment ses articles L.212-6-1 et suivants ainsi que les articles R. 212-6 et suivants ;

Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 instituant, dans son article 57, une Commission départementale d'aménagement cinématographique (CDACi) distincte de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) ;

Vu le décret n°2015-268 du 10 mars 2015 relatif à l'aménagement cinématographique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2021-02-03-003 du 3 février 2021 portant constitution de la commission départementale d'aménagement cinématographique de Paris;

Vu la délibération n° CR 2021-034 du 21 juillet 2021 du conseil régional d'Île-de-France, siégeant en formation de conseil régional, désignant une liste composée de quatre conseillers régionaux pour représenter le conseil régional d'Île-de-France au sein de la commission départementale d'aménagement cinématographique de Paris ;

Sur la proposition de Madame la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :La composition de la commission départementale d'aménagement cinématographique de Paris, présidée par le préfet ou son représentant, est modifiée comme suit :

A l'article 1. le 1.e est modifié ainsi qu'il suit :

e) **un conseiller régional**, désigné parmi les quatre conseillers régionaux suivants :

- Monsieur Jérémy REDLER,
- Madame Alix BOUGERET,
- Monsieur Mustapha SAADI,
- Monsieur Maxime des GAYETS,

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : La préfète, directrice du cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée aux membres de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Recueil-des-actes-administratifs/RAA-du-departement-de-Paris>.

Fait à Paris, le 15 octobre 2021

La préfète, directrice de cabinet
du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

Signé

Magali CHARBONNEAU